

المملكة المغربية
+ⵍⵎⵖⵔⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵎⵓⵔⵓⵎ
Royaume du Maroc



Ministère de la Transition Énergétique
et du Développement Durable
Département du Développement Durable



Au service
des peuples
et des nations

Projet de Gestion intégrée des zones côtières de la Région Rabat-Salé-Kenitra » (GIZC-RSK),

TERMES DE RÉFÉRENCE

**CARTOGRAPHIE DES POINTS DE CHARRIAGE DE DECHETS
SOLIDES VERS LE LITTORAL ET LA ZONE MARINE DE LA RSK
ET PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION DE LEUR ELIMINATION**

N° Award ID du projet : 00105395

N° Project ID du projet : 00106663



Au service
des peuples
et des nations

Coordination National du Projet GIZC-RSK

SOMMAIRE

I.	Mise en contexte et argumentaire.....	2
II.	Objectifs du projet GIZC-RSK.....	3
	1. Objectif Général	3
	2. Objectifs Spécifiques.....	3
	3. Les résultats attendus du Projet GIZC RSK	3
	4. Axes du projet	4
III.	Clauses techniques et administratives de la prestation	4
	1. Objectif de la prestation	4
	2. Consistance de la prestation :	5
	3. Description de la prestation	5
	4. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits...5	
	5. Les missions demandées du prestataire	6
	6. Les livrables de la prestation	6
	7. Durée de la consultation	7
	8. Les pénalités de retard.....	7
	9. Les modalités de Paiement.....	7
	10. Équipe de consultation	8
	11. Les conditions de la soumission des offres	8
	12. Les conditions de soumission des candidatures	Erreur ! Signet non défini.9
	13. Les critère d'évaluation de la soumission	10
	14. Jugement des offres.....	10
	15. Type de contrat devant être signé avec le prestataire.....	13
	16. Date limite et lieu de remise des offres	10
	Annexe 1	15
	Annexe 2.....	16
	Annexe 3.....	18
	Annexe 4.....	20

I. Mise en contexte et argumentaire

Au niveau mondial, plus de 10 millions de tonnes de déchets sont déversés annuellement, dans les zones marines, dont 80% sont charriés depuis les zones terrestres. Les activités maritimes et les activités anthropiques produisent des déchets gérés de manière inappropriée et qui sont entraînés vers le littoral.

Au niveau national, le projet « littoral sans plastique » (LISP) dont le diagnostic a révélé que les villes de Tanger, Tétouan et Kénitra, sont classées Hot-Spots (B) avec des scores totaux de 83 pour Tétouan, 94 pour Tanger et 105 pour Kénitra. La démographie de plus en plus élevée et l'acheminement des déchets vers des décharges sauvages sont les principales causes de ce classement.

Aussi au niveau régional, le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Régional du Littoral (SRL-RSK), a fait un constat sur le problème de la pollution du littoral par les déchets provenant des activités côtières, de la pêche et des activités balnéaires dont les plastiques et micro-plastiques).

Le gisement total des déchets solides au niveau des communes littorales n'est pas totalement confiné dans les Centres d'Enfouissement et de Valorisation ou décharges contrôlées. En effet, en milieu rural le taux de collecte n'est que de 9,5%, ce qui représente un pourvoyeur des déchets vers les cours d'eau et puis vers les côtes, les plages et les estuaires.

Extrait du SRL « Résultats du diagnostic de la zone SRL-RSL (urbanisation et pollution): La superficie bâtie dans la zone SRL-RSK a quadruplée entre 1987 et 2019 ; o Le gisement total de déchets solides, au niveau des communes littorales relevant de la région de RSK, est de l'ordre de 1 114051 tonnes/an; o Le taux de collecte des déchets solides au niveau des communes littorales de la zone SRL -RSK varie en moyenne entre 77,5 % en milieu urbain et 9,5 % en milieu rural ; o La quantité des déchets solides mise dans des Centres d'Enfouissement et de Valorisation ou décharges contrôlées représente 83,3 % du gisement total. »

En outre, en milieu marin et aquatique, les estuaires et les SIBEs reçoivent ces flux qui représentent un grand facteur de dégradation pour ces milieux. En effet, le plastique est à la tête de liste selon les premières investigations du laboratoire national de l'environnement. Dans la zone du SIBEs My Bouselham, l'évolution galopante de la population aux alentours engendre des sources de pollutions tangibles affectant directement la lagune.

Les ports de la pêche artisanale, participent en grande partie à cette pollution en plastique (flottant, aux fonds marins et en colonne d'eau) due à une mauvaise gestion des filets de pêche. Dans le cadre du projet GIZC-RSK, il est attendu par les différents partenaires de s'atteler pour atténuer ces sources de pollution et de mener des actions de prospection pour la maîtrise des flux des déchets vers le littoral. Ces attentes consistent particulièrement en l'attaque aux points noirs et mettre en œuvre des actions concrètes apportant appui à la pêche artisanale pour qu'elle soit moins salubre et moins polluante.

II. Objectifs du projet GIZC-RSK

1. Objectif Général

L'objectif général du projet GIZC, de la zone côtière RSK est de contribuer au développement de la population locale, à travers des actions concrètes d'amélioration de leurs conditions de vie, tout en assurant une protection et une utilisation rationnelle des ressources côtières et la prévention de la dégradation des écosystèmes naturels.

Partenaire de réalisation du PNUD	Le Département de l'environnement
-----------------------------------	-----------------------------------

2. Objectifs Spécifiques

- Identifier et élaborer des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières de la Région.
- Promouvoir le capital humain, en particulier les femmes et les jeunes professionnels afin qu'ils deviennent des acteurs du développement futur de la région.
- Soutenir la participation active des parties prenantes et de la société civile à la planification et à la gestion des zones côtières de la Région.
- Développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières.
- Aborder efficacement les pratiques non durables, les discuter et proposer des alternatives (s'inspirant des bonnes pratiques déjà réussies au Maroc et dans le monde).
- Intégrer les considérations relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans toutes les activités et tout au long de la mise en œuvre du projet.

3. Les résultats attendus du Projet GIZC RSK

- Proposition d'une démarche de développement durable de la zone côtière de la Région RSK, basée sur un développement économique en harmonie avec la capacité réceptrice de l'écosystème littoral.
- Création des conditions de mise en œuvre du Schéma Régional du Littoral.
- Promotion du partenariat Public-Privé pour un modèle économique innovant, durable, ciblant la création des opportunités de travail, la qualité, et la valeur ajoutée y compris l'économie bleue.

4. Axes du projet

En se basant sur les objectifs stratégiques et opérationnels du SRL-RSK, les orientations de la SNDD et les engagements du MDDTE pour le suivi des obligations du Maroc des conventions internationales en relation, le projet GIZC-RSK envisage de promouvoir l'approche « Services Ecosystémiques », et ce, à travers les trois composantes suivantes :

- 1) Une Mise à niveau des services Ecosystémiques du littoral de la RSK pour la préservation des ressources et de la biodiversité dans les SIBEs et les hot spots.
- 2) Une maîtrise des flux des déchets (en particulier plastic) sur le littoral de la RSK.
- 3) Un renforcement de l'observation et de la gestion de l'information sur le littoral de la RSK : SIREDD, Plan de Surveillance de la pollution et normalisation.

La surveillance continue du milieu marin et côtier, est un outil de base qui permet de comprendre et d'évaluer les effets positif ou négatif de l'action anthropique sur ces écosystèmes. C'est dans cette optique que le deuxième axe concernant cette prestation est dédié d'une part à la cartographie des nuisances qui affectent le milieu littoral de la RSK et d'autre part à la sensibilisation et à l'appui aux collectivités territoriales (CT) afin de lutter contre lesdites nuisances.

III. Clauses techniques et administratives de la prestation

1. Objectif de la prestation

Malgré les efforts déployés en termes de réhabilitation et d'aménagement des décharges sauvages et non contrôlées, ainsi que la mise en place des CEV, des sources de charriage des déchets de toute nature persistent, notamment celles situées sur le littoral et à proximité des cours d'eau. Ainsi ces cours d'eau permanents ou non drainent les rejets de l'ensemble des activités continentales susceptibles d'affecter le milieu marin et qui s'accroissent en période de crues.

Extrait du SRL en relation avec la prestation :

L'une des plus grandes menaces à l'état de santé de la zone SRL réside dans les sources terrestres de pollution marine ou pollution tellurique. Cette pollution provient de sources ponctuelles et non ponctuelles (eaux usées domestiques, émissions liquides industrielles, produits agrochimiques (engrais et pesticides), déchets solides ménagers et autres déchets provenant des activités côtières, de la pêche et des activités balnéaires dont les plastiques et micro-plastiques).

Ces points noirs qui constituent une source de nuisance et de dégradation de la qualité de l'environnement de la zone littorale de la RSK doivent être recensés, cartographiés pour pouvoir les maîtriser.

A ce titre l'appui aux CT du littoral de la RSK s'avère primordial et un renforcement de leurs capacités en termes d'évaluation desdits risques et de mise en œuvre d'actions correctives et préventives s'imposent.

L'objectif de cette consultation est donc de géolocaliser, cartographier, évaluer les points noirs les plus menaçants et permanents et de proposer un plan d'actions concerté pour les éliminer.

2. La zone d'étude :

La zone de cette étude est celle délimitée par le SIG-SRL. Néanmoins, lorsque le phénomène du charriage des déchets plus à l'amont est prononcé le prestataire réalisera l'investigation nécessaire.

3. Consistance de la prestation :

Cette consultation consiste en :

- L'identification et l'évaluation des points noirs de charriage des déchets vers le littoral y compris les déchets de la pêche artisanale des ports de la région RSK,
- La cartographie et la réalisation d'une analyse spatiale et temporelle de la dynamique des sources de déchets selon le degré de vulnérabilité et du risque, et selon la catégorie des déchets dominants,
- L'élaboration d'un programme participatif de la lutte et l'élimination des points les plus menaçants de la zone littorale de la RSK,
- L'élaboration d'un plan d'action avec un montage financier des actions correctives et préventives les plus pertinentes.
- L'élaboration d'un plan d'informations et de formations des pêcheurs de la pêche artisanale de la RSK.

4. Description de la prestation

Les décharges sauvages, notamment celles situées sur le littoral et à proximité des cours d'eau, constituent une importante source d'apports de déchets dans les rivières et sur le rivage. En effet, le SRL a identifié des hot-spots en matière de pollution du milieu marin et a montré que sur les huit principales agglomérations littorales de la Région RSK, quatre sont classées "Points chauds B" : la zone de Moulay Bouselham, la zone Kenitra-Mehdia-Sidi Taibi, la zone de Salé et la zone de Ain Atig. L'analyse de la situation a montré que malgré les avancées en termes d'installation de décharges contrôlées, le littoral de la zone RSK est encore confronté à un problème d'émission de déchets de différentes natures vers les côtes et les zones marines et estuariennes, particulièrement dans les territoires de Mnasra, Bahhara Oulad Ayad, Chouafaa, Sidi Mohamed Ben Mansour, Sidi Boubker El Hajj, Ameer (Seflia et chamalya), Ain Attig, Oum Azzaet Sabbah et El Menzeh.

C'est dans un objectif de contribution à la résolution de cette problématique que la DRE-RSK, lance la présente prestation qui comporte deux missions.

Le prestataire avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement est appelé à coordonner avec les collectivités territoriales concernées.

5. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits :

Le projet GIZC-RSK est mis en œuvre suivant la procédure : Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD.

La mise en œuvre de cette prestation suit les lignes directrices : National Implementation by the Government of UNDP Supported Projects: Guidelines and Procedures

https://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Programme%20and%20Operations%20Policies%20and%20Procedures/NIM_for_Government_english.pdf

Règlement des différends juridiques : l'unité d'exécution nationale aura recours aux procédures de la CNUDCI.

6. Les missions demandées du prestataire :

Mission 1. Géolocalisation et évaluation des sites de charriage des déchets de divers nature et de la pêche artisanale dans la RSK

Le prestataire réalise des prospections de terrain en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'observation au niveau de la RSK et identifie les sites des points noirs où les déchets sont charriés vers la zone du littoral de cette région. Une importance sera accordée aux fleuves et aux affluents les plus dynamiques en termes de charriage de ces déchets et qui sont à l'origine de la dégradation de l'environnement du littoral de cette région.

En parallèle, les zones portuaires de la pêche artisanale feront l'objet de la même investigation en procédant à la caractérisation des déchets générés par cette activité et l'évaluation de leur impact sur le milieu marin.

Lors de cette prospection le prestataire réalise en plus de la caractérisation des déchets i) une quantification du gisement, ii) une intégration des données géo spatialisée dans la plateforme SIREDD et SIG littoral, iii) une analyse de l'origine des déchets accumulés dans lesdits sites et à qui incombe leur existence iv) une analyse de la dynamique socio-spatiale de ces sources de pollution.

Mission 2. Élaboration d'un plan d'intervention pour l'élimination des points les plus menaçants

Après l'évaluation des sites de charriage des déchets et leur classement en fonction des impacts et des risques, cette mission sera consacrée à une concertation avec les différents acteurs concernés par la problématique pour élaborer des fiches techniques synthétiques pour chaque site. Ces fiches seront traduites par l'élaboration d'un plan d'action budgétisé pour l'élimination de ces sites à court, moyen et long terme.

Le prestataire définit les opérations à mettre en œuvre en tenant compte de l'expérience du Département de DD, particulièrement l'éradication des points noirs, dans le cadre du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM).

Dans la mise en œuvre de cette mission, le consultant propose à la Direction Régionale de l'Environnement des ateliers de concertation et/ou de renforcement des capacités des CT identifiées. Ces ateliers seront pris en charge par le projet GIZC-RSK.

Mission 3 : L'élaboration d'un plan d'information et de formation des pêcheurs de la pêche artisanale de la RSK,

Après l'analyse de la problématique des déchets de la pêche artisanale, le prestataire élabore un plan de formation et de sensibilisation des pêcheurs sur la lutte et la gestion des déchets générés par leur activité. Ce plan de formation doit étayer des modules spécifiques à cette problématique ainsi que les profils des experts qui s'en chargeraient selon un chronogramme de réalisation bien détaillé. Il est demandé de faire une description synthétique des activités de la pêche artisanale dans la RSK.

7. Les livrables de la prestation

Le/la prestataire est appelé(e) à produire et présenter les documents suivants :

Le rapport de la note méthodologique de la prestation ; version provisoire et version finale
Le rapport de la cartographie et évaluation des sites de charriage des déchets de divers nature et de la pêche artisanale dans la RSK ; version provisoire et version finale
Le rapport du plan d'intervention pour l'élimination des points les plus menaçants ; version provisoire et version finale
Le rapport du plan de formation et de sensibilisation des acteurs de la pêche artisanale

Les livrables en version provisoire seront fournies en format papier en 10 exemplaires, Les livrables en version finales seront fournies en format papier et électronique (20 exemplaires).

Les livrables sont validés par le Comité de Suivi présidé du projet GIZC-RSK.

8. Durée de la consultation

80 jours à compter de la date de prise de service, ce nombre ne comprend pas la durée prise pour les validations provisoires et définitives des livrables et celle des ateliers.

Ils sont répartis comme suit :

PRESTATIONS		DUREE D'EXECUTION EN JOURS
	Elaboration de la méthodologie définitive de la prestation	15
	Mission 1.	30
	Mission 2.	20
	Mission 3.	15

Ce délai commencera à courir à compter du lendemain de la date de signature du contrat. Les périodes de validations ne sont pas comprises dans ces délais.

Le calendrier de réalisation de l'atelier sera défini en commun accord entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	<i>Le Point Focal désigné de la Direction nationale du projet GIZC-RSK, Membres désignés de la Direction du Laboratoire National des Etudes et de Suivi de la Pollution et de la DPR Membres désignés de la Direction Régionale de l'Environnement RSK, PNUD (le coordonnateur national du projet GIZC-RSK)</i>
--	---

9. Les pénalités de retard :

En cas de dépassement du délai global fixé (cf. 7), il sera appliqué de plein droit et sans préavis une pénalité par jour calendaire de retard d'un (01) pour mille du montant du marché sans toutefois dépasser 10% du montant initial du marché. Cette pénalité sera déduite d'office et sans mise en demeure préalable des décomptes des sommes dues au consultant.

10. Les modalités de Paiement :

Le règlement sera effectué par livrable, après la réception et la validation écrite de chaque livrable (après que le prestataire aura eu effectué toutes les modifications demandées par le comité de suivi), selon les échéanciers ci-dessous :

Livrables	Paiements
Note méthodologique de la prestation ; version finale	10%
Rapport de la mission 1 ; version finale	40%
Rapport de la mission 2 ; version finale	20%
Rapport de la mission 3 ; version finale	30%

Les paiements seront effectués par le bureau PNUD MAROC après approbation du Directeur National du Projet GIZC-RSK, Directeur de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Département de l'Environnement.

Les paiements seront débités au titre du Projet : ATRC_DR Atlas Award ID: 00105395 Atlas projects ID: 00106663 00110380, Produit 3

11. Équipe de consultation

L'équipe doit comprendre au moins les profils suivants :

1. Un **chef de projet** ayant une expérience dans les domaines de gestion des déchets et des expériences dans le domaine du littoral.
2. Un développeur **informatique** spécialisé en SIG et Web Data.

Les deux experts chargés de cette consultation doivent avoir :

- Bonne connaissance des problématiques environnementales du littoral
- Une expérience sur le terrain dans le domaine de gestion des déchets pour le chef du projet ;

12. Condition de la soumission des offres

Les offres doivent être déposées sous plis fermé portant le titre de la prestation avec la mention :

A Monsieur le Directeur Régional de l'environnement / Coordination National du « Projet GIZC/PNUD/DE, à la direction Régionale de l'environnement Rabat-Kénitra-Salé sis à :

22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat

Le dossier administratif, les propositions techniques et financières doivent être soumises en trois dossiers distincts sous plis fermés, lesquels doivent être datés et signés.

Et doivent comprendre :

Un dossier administratif :

- Une déclaration sur l'honneur, (modèle en annexe) ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- L'original du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale C.N.S.S (ou équivalent dans le pays du soumissionnaire) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ou certifiée conforme, certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière ou à défaut

de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé par le recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

Une Proposition technique :

- Une proposition technique avec une méthodologie détaillée de la prestation, avec un chronogramme de mise en œuvre.
- Les tâches assignées à chacun des consultants avec la signature Modèle de déclaration individuelle en annexe 4.
- Les curriculum vitae (CV) des membres de l'équipe cosignés par l'intéressé et le prestataire précisant leurs qualifications, compétences et expériences en lien avec l'objet de la prestation.
- Le CV du chef de projet doit répondre aux critères d'évaluation ci-dessous mentionnés.

Offre financière (en MAD).

Le dossier financier doit comprendre un acte d'engagement dûment signé par le prestataire (modèle annexe 3) ;

Cette offre doit répondre au modèle à l'annexe 1 et doit tenir compte des charges externes en relation avec les prestations particulièrement les investigations du terrain ;

Le budget devra couvrir tous les frais de l'étude, les déplacements, accompagnement sur terrain, suivi et animation ;

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le DE et le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués sa soumission sera rejetée.

13. Conditions de soumission des candidatures

Les prestataires intéressés doivent soumettre :

Une Proposition technique :

- Une proposition technique avec une méthodologie détaillée de la prestation, avec un calendrier de l'intervention des experts de l'équipe.
- Les curriculum vitae (CV) des membres de l'équipe cosignés par l'intéressé et le chef de projet avec les tâches qui lui sont attribuées.

Offre financière (en MAD).

Cette offre doit suivre le bordereau des prix en annexe et tenir compte de toutes les charges externes en relation avec les prestations.

Les propositions techniques et financières doivent être soumises en deux dossiers distincts, lesquels doivent être datés et signés.

14. Critère d'évaluation de la soumission

A) LA GRILLE DE NOTATION DES OFFRES TECHNIQUES

Eléments d'évaluation	Note
D) Qualification et expérience des experts proposés	60
II) Méthodologie proposée avec un planning de réalisation	40
Total	100

I. Qualification et expérience des experts proposés

1.1 Références du chef de projet (NT1 sur 45 points)

NT1.1 sur 25 points

Nombre de prestations similaire (N) réalisées par le chef du projet	Note accordée NT11
N≥5	25
N=3 ou N=4	15
N=2	10
N=1	5

**Prestations similaires dans le domaine objet de la présente demande de soumission : pour chaque référence du chef du projet, le soumissionnaire doit faire une description de l'objet du contrat, la durée, le client, l'année de réalisation, le positionnement dans la prestation (chef de file, sous-traitant...) en précisant, le cas échéant, sa part de contribution dans la réalisation par rapport à la totalité du projet, les coordonnées des personnes à contacter ;*

NT1.2 sur 20 points

Chef de projet.	Barème	Note accordée NT12
Formation académique BAC +5 et plus	Sur 5	
• Doctorat, PhD	5	
• DES ou équivalent	3	
• Master, ingénieur et équivalent	2	
Expérience professionnelle dans le domaine (EDD, notamment en lien avec la gestion des déchets et/ou le littoral)	Sur 15	
• Supérieur ou égale à 15 ans	15	
• De 10 à 15 ans	10	
• Inférieure à 10 ans	5	
Total Note NT1.2/20		

I- Un développeur informatique spécialisé en SIG et Web (NT1.3 sur 15 points)

Un développeur informatique spécialisé en SIG et Web BAC +4 et plus	Barème	Note accordée
Formation académique	Sur 5	
• Ingénieur, Master ou équivalent,	5	
• Bachelor, Maitrise, Lic. Prof.	3	
Expérience professionnelle	Sur 10	
• Supérieur ou égale à 10 ans	10	
• Moins de 10 ans	5	
Total Note NT1.3/15		

II- Méthodologie. (NT2 sur 40 points)

Evaluation	Critère d'évaluation	Note maximale
Méthodologie excellente :	<p>Approche méthodologique détaillant la démarche méthodologique et comportant des innovations par rapport aux spécifications des termes de référence.</p> <p><i>Il signifie que le prestataire a pris note de ce qui a été fait en la matière à ce jour et des orientations du nouveau modèle de développement et en a pris note pour développer une méthodologie pour chaque mission avec un apport au-delà des termes des références et détaillants :</i></p> <p>D'une part</p> <ul style="list-style-type: none"> - la description et l'analyse du contexte de la prestation ; - L'analyse approfondie de la typologie de l'espace littoral et des Proximité liées aux déchets littoraux et marin - Enumération et présentation des types de pollutions qui menaces espaces, particulièrement la typologie des déchets marins l'apport du SIG dans l'analyse la situation - La nature de l'ampleur des données et des indicateurs à renseigner <p><i>En d'autres termes, le prestataire dispose d'une vision claire sur l'état des lieux, les pratiques actuelles dans la région et d'autres régions du monde (soulignant les contraintes) et les solutions possibles.</i></p> <p>D'autre part</p> <ul style="list-style-type: none"> - La répartition des tâches des membres de l'équipe en fonction de l'importance et la nature de la prestation avec des échéances précises) 	40points
Méthodologie satisfaisante :	<p>Approche méthodologique reste descriptive des services demandés.</p> <p><i>Le prestataire répond aux services demandés par une description plus améliorée sans apport supplémentaire apparent, et proposant un planning en harmonie avec les processus à accompagner.</i></p> <p><i>Et enfin la répartition de l'équipe en fonction des tâches bien gérée en fonction de l'importance de la prestation.</i></p>	20 points
Méthodologie non conforme :	Approche méthodologie qui est incohérente et/ou non conforme aux termes de références.	0 points

15. Jugement des offres

1) TOTAL DE LA NOTE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE NT= NT1+NT2	/100
-----------------------------------	------

- **NB/La note technique (N_T) inférieure à 60/100 est éliminatoire pour la suite du jugement des offres**

2) JUGEMENT FINANCIERE DES OFFRES

NOTE FINANCIERE

NF= 100X MD/M Où : MD : désigne le montant de l'offre la moins disante, M : désigne le montant de l'offre considérée, NF : désigne la note qui sera attribuée à l'offre financière considérée.	NF=
--	-----

3) JUGEMENT GLOBAL ET DEFINITIF DES OFFRES

N globale = (0.7) x N Technique + (0.3) x N Financière	NG=
--	-----

L'offre qui sera retenue est celle ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Remarques importantes :

Les CV doivent être signées conjointement par les personnes concernées et le soumissionnaire ;

Chaque offre technique doit obtenir une note technique minimale globale de 60 /100 points. Une offre ayant obtenu une note inférieure à 60 est écartée.

NB : Les frais de la logistique des ateliers et réunions de présentation des résultats seront pris en charge par le projet GIZC-RSK. Les dates et le lieu de ces rencontres sont fixés par le MO et communiqués aux prestataires 10 jours à l'avance.

Le PNUD fournira au titulaire du marché une attestation d'exonération de la TVA.

16. TYPE DE CONTRAT DEVANT ETRE SIGNE AVEC LE PRESTATAIRE

- Contrat de services professionnels ;
- Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « NG » la plus élevée.

17. LE SUIVI DE LA PRESTATION ET CONFIDENTIALITE

Le pilotage de la consultation sera assuré par un comité de suivi composé de représentants du DE/DRE RSK / LNESE/DPR/PNUD. Ce comité accompagnera le prestataire dans la réalisation de la prestation. Il sera responsable des tâches suivantes :

- S'assurer de la conformité des livrables aux caractéristiques techniques exigées dans les Termes de références ;
- Examiner et émettre des remarques sur les livrables intermédiaires
- Valider les livrables finaux.

L'interlocuteur du prestataire :

Le prestataire désignera un interlocuteur unique qui traitera directement avec le commanditaire et son mandataire et qui assumera la responsabilité de la gestion de tous les services demandés dans le cadre de cette prestation. Il sera, entre autres, responsable de la programmation, de la planification, et de la coordination des activités. Cette personne sera désignée sous le nom de « **Chef du projet** ».

Le Chef du projet devra être en contact permanent avec le DE/PNUD/ DRE-Projet GIZC-RSK.

Secret professionnel et confidentialité

- Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement quant aux informations et documents dont ils disposent ou qui sont portés à leur connaissance à l'occasion de l'exécution dudit contrat.
- Ils ne peuvent faire un usage préjudiciable des dits renseignements et documents qui leur sont fournis, pour accomplir leur mission.

18. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Les dossiers seront, sous plis cachetés à Monsieur Le Directeur Régional/Coordination du Projet « Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la Région Rabat-Salé-Kénitra (GIZC-RSK) », à la Direction Régionale de l'Environnement de la Région Rabat Salé Kénitra sis à :

22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat

Avant le 10 février 2022 à 16h30, date de rigueur.

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	Coordination du Projet de Gestion Intégrée des Zones côtières RSK, (GIZC-RSK), DE/PNUD Direction Régionale de l'Environnement Rabat Salé Kénitra (DRE-RSK) Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable 22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat Fax : +212 (0) 5 37 57 18 04 Les réponses tardives du MO ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le MO estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires. Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions 7 jours avant la date limite de dépôt
--	---

Date, heure et lieu d'ouvertures des offres Date et heure : 14 Février 2022 à 10h Lieu : à la DRE-RSK, Rabat.

Annexe 1 : Bordereau des prix détaillés

(S'y conformer strictement pour l'élaboration de l'offre financière)

Appel à consultation relative à la cartographie des points de charriage de déchets solides vers le littoral et la zone marine de la RSK et proposition d'un plan d'action de leurs éliminations

Appel à consultation AC 03/GIZC-RSK /2022

Désignation des prestations	Unité	Quantité (1)	Prix unitaire (DH HT) (2)	Prix total (DH HT) : (1)x(2)
Note méthodologique	Forfait	1		
Mission 1. Géolocalisation et évaluation des sites de charriage des déchets de diverse nature et de la pêche artisanale dans la RSK	Forfait	1		
Mission 2. Élaboration d'un plan d'intervention pour l'élimination des points les plus menaçants,	Forfait	1		
Mission 3 : L'élaboration d'un plan d'information et de formation des pêcheurs de la pêche artisanale de la RSK	Forfait	1		
TOTAL HTVA				
TVA				
TOTAL TTC				

(Cachet et signature)

Le budget devra couvrir tous les frais de l'étude, les déplacements, accompagnement sur terrain, de suivi, d'animation.

Annexe 2

Modèle de déclaration sur l'honneur

- Mode de passation : Appel à consultation **AC 03/GIZC-RSK /2022**

Appel à consultation lancé par le projet GIZC-RSK, conformément aux procédures de Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD (NIM).

- Objet de la consultation : Appel à consultation relative à la cartographie des points de charriage de déchets solides vers le littoral et la zone marine de la RSK et proposition d'un plan d'action de leurs éliminations

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

Adresse électronique.....agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°
..... (1) n° de patente..... (1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

Adresse électronique.....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)

Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le
N°.....(1)

N° de patente.....(1)

N° de l'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise).....

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans les TDRs, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplit les conditions prévues dans lesdits TDRs;

3- étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

4 - m'engager à ne pas recourir à la sous-traitance ;

5 – m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

6 – m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue de l'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

7- atteste que je remplis les conditions prévues dans les présent TDRs.

8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu les procédures PNUD et les procédures nationales de passation des marchés publique

9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues et les procédures de règlement des conflits décrites ci-dessus dans la présente demande à consultation.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Annexe 3

Modèle de l'acte d'engagement

A- Appel à consultation AC 03/GIZC-RSK /2022(1)

- **Objet de la consultation** : Appel à consultation relative à la cartographie des points de charriage de déchets solides vers le littoral et la zone marine de la RSK et proposition d'un plan d'action de leurs éliminations.

Appel à consultation lancé par le projet GIZC-RSK, conformément aux procédures de Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD (NIM).

B- Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (2), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la C.N.S.S. sous le n° : (3)

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n° (3)

n° de patente (3)

b) Pour les personnes morales

Je (2) soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capita.....

adresse du siège social de la société

adresse du domicile élu

affiliée à la CNSS sous le n° (3) et (4)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (3) et (4)

N° de patente (3) et (4)

n° de l'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise).....(3) et (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

-après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

-après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtus de ma signature un bordereau de prix établi conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- montant minimum hors TVA : (en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA: (en pourcentage)
- montant de la TVA : (en lettres et en chiffres)
- montant minimum TVA comprise :(en lettres et en chiffres)
- montant maximum hors TVA : (en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA:(en pourcentage)
- montant de la TVA : (en lettres et en chiffres)
- montant maximum TVA comprise :(en lettres et en chiffres)

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (5) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (Localité), sous le numéro (RIB)

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)

1) Indiquer la date d'ouverture des plis.

2) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

a) mettre. « Nous, soussignés.....nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ».

b) ajouter l'alinéa suivant. « désignons (Prénoms, noms et qualités) en tant que mandataire de groupement ».

3) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.

4) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

5) Rayer la mention inutile.

Annexe 4

Modèle de déclaration individuelle de disponibilité et d'exclusivité des experts (Engagement individuel de chacun des experts proposés)

Je, soussigné (Nom, prénoms, nationalité)
né le (date et lieu de naissance), certifie, en mon nom propre,
être disponible pour l'exécution de toutes les tâches et pendant toute la durée du contrat liées
à la fonction de comme repris dans la soumission présentée
par la société (Dénomination exacte) dans le cadre de l'appel
d'offres relatif
à.....

De plus, par la présente, je certifie que, dans le cadre du présent projet, je propose mes
services exclusivement pour le compte de la société précitée.

Fait à (Lieu et date)

Nom et prénom manuscrits,

et signature du déclarant

